

Extrait du rapport annuel du département de l'agriculture et du commerce du canton de Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **24 (1873)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extrait du rapport annuel du département de l'agriculture et du commerce du canton de Vaud.

Administration forestière en 1872.

A. Forêts cantonales.

Domaine forestier. L'étendue du sol forestier a été augmentée en 1872 de 11 arpents, par l'acquisition d'une parcelle boisée enclavée dans la forêt cantonale de la côte de Rougemont, et par le transfert aux forêts d'un terrain plus ou moins affaissé et raviné destiné à être en majeure partie reboisé, au bord de la route de Lausanne à Savigny. Par contre, une petite bande de terrain dénudé, d'une étendue de 98 perches, séparée par la nouvelle route de Cossonay à la Vallée, de la forêt cantonale du Sépey, a été détachée de celle-ci et vendue pour le prix de 490 fcs.

Le département a pu enfin terminer, avec la commune de Bullet, les négociations entamées depuis bien des années pour l'échange de la propriété improductive de la Jorsat, contre une parcelle convenablement boisée attenante à la forêt de la côte de Vuitteboeuf.

Cultures forestières. a) *Semis.* On a semé en 1872, tant en forêt qu'en pépinière, $3\frac{1}{2}$ quarterons et 854 livres de graines d'essences diverses, savoir $3\frac{1}{2}$ quarterons de faimes et 36 œ d'autres graines d'essences feuillues (orme, frêne, érable, acacia) et 818 œ de graines d'essences résineuses.

Au Risoud, où les repeuplements sont si difficiles et si lents et où vu la nature pierreuse du sol, on donne la préférence aux semis sur les plantations, on a semé 250 œ d'épicéa.

b) *Plantations.* On a planté en 1872 dans les forêts cantonales 319450 plants d'essences résineuses et 34390 plants d'essences feuillues, donc au total 353840 plants dont 350140 provenant des pépinières de l'Etat et 3700 pris dans les coupes d'ensemencement. Le département a visité bon nombre de ces cultures, et en a été généralement satisfait. Celles du Jorat, qui se font le plus en grand, et qui nécessitent l'emploi d'environ 100000 plantons par an, ont été inspectées en détail; elles ont été jugées suffisamment réussies.

c) *Pépinières.* Les pépinières établies dans les forêts cantonales ont livré en 1872, 819285 plants divers, dont 350140 ont

été plantées dans les forêts cantonales, 333610 ont été vendus à diverses communes, 115535 ont été vendus à des particuliers et 20000 ont été extraits et expédiés dans d'autres arrondissements pour être repiqués en bâtardières.

Ces plants évalués au prix moyen, très-bas, de 6 fcs. le millier font une somme de	4915 fcs. 50 cts.
les frais de pépinières s'élevant à	4356 " 50 "
le bénéfice se réduit à	fcs. 559 —

Mais l'intention de l'Etat n'est pas de faire un gros gain sur la vente des plantons; au contraire il se contente volontiers de couvrir simplement les frais, moyennant qu'il puisse fournir suffisamment de plantons à ceux qui en ont besoin, et à un prix assez bas pour encourager les reboisements.

Les vers blancs, malgré l'énorme quantité de hannetons qui ont été détruits en 1870, se montrent par place tout aussi nombreux que précédemment. Ils ont ravagé la pépinière du Sépey, détruisant les semis et les repiquages, malgré l'emploi de tourteaux de colza. La pépinière des Grands-Crêts en a aussi souffert; le garde, qui y voue tous ses soins a reçu une prime d'encouragement de 20 fcs. Les frais de culture se sont élevés, en 1872, à 9399 fcs. 95 cts., dont 681 fcs. 40 cts. pour achats de graines.

d) *Fossés d'assainissement.* Il a été creusé en 1872,

304 perches courantes de fossés neufs; on en a curé
1726 perches courantes

total 2030 perches courantes, dont le coût a été de 894 fcs. 80 cts.

Chemins pour la traite des bois. L'ensemble des frais d'études et de constructions de chemins neufs, en y comprenant ceux de surveillance des travaux, s'est élevé en 1872 à 10916 fcs. 07 cts. Les frais d'entretien de chemins ont été en somme en 1872 de 3669 fcs. 53 cts. Le total du chapitre pour construction et entretien des chemins s'est élevé en 1872 à 14585 fcs. 60 cts. En y ajoutant l'entretien des établissements de flottage qui figurent au même titre du budget, lequel a coûté 7347 fcs. 83 cts, on arrive pour ce titre à la somme de 21933 fcs. 43 cts.

Il a été flotté, en 1872, moyennant permis;

par la Sarine	26075	billons	et	1310	moules	de	sapin
par l'Eau-Froide	680	"	"	"	"	"	"
par la Baie de Montreux	50	"	"	"	"	"	hêtre
par l'Orbe	24	"	"	"	"	"	bois blanc

total 26075 billons et 2064 moules de bois.

Clôtures, abornements et plans. Le total des frais de ce chapitre a été de 347 fcs. 85 cts.

Travaux d'aménagement. Des révisions d'aménagement, soit taxations périodiques, ont eu lieu en 1872 dans les forêts dont les périodes courantes d'exploitation étaient achevées; les frais de ces révisions ont été de 360 fcs. 60 cts.

Domaines et bâtiments dépendant des forêts. Le produit des fermes, locations de montagnes et petits domaines enclavés dans les forêts cantonales a été en 1872 de fcs. 3136. 50 cts.

Les mises d'herbes et de parcelles à défricher de " 2526. 36 "

total fcs. 5662. 86 cts.

Les frais d'entretien se sont élevés à " 685. 33 "

il reste donc un produit net de fcs. 4967. 63 cts.

Droits d'usage et servitudes. L'administration des forêts a délivré aux usagers, soit en bois, soit en argent, pour une valeur de 28261 fcs. 56 cts.

Personnel forestier. Conformément à l'art 12 du code forestier, un brevet de capacité a été délivré à Mr. Louis Cordey, d'Aubonne, qui a subi les examens prescrits à l'article 11.

Trois gardes forestiers sont décédés en 1872.

Les inspecteurs font en général l'éloge des forestiers placés sous leurs ordres et s'en montrent satisfaits; il y a néanmoins quelques ombres au tableau.

Dégâts divers. L'administration des forêts éprouve une vive satisfaction de pouvoir constater, sinon la disparition totale du bostriche, qui a fait de si affreux ravages pendant les années sèches de 1870 et 1871, du moins sa très-grande diminution.

A Romont cependant, 200 plantes plus ou moins endommagées ont dû être enlevées, et quelques unes dans d'autres forêts.

Les vents et la neige n'ont pas occasionné des dégâts considérables, les chablis ont été peu nombreux, et en somme l'année a été très-favorable pour les forêts.

Délits et contraventions. Il a été dressé en 1872, 44 procès-

verbaux, dont 39 pour délits ou vols de bois et 5 pour contraventions à la loi. 27 délinquants ont été découverts et déferés aux tribunaux, 17 sont restés inconnus. Les délits ont consisté en 104 plantes, en majeure partie de faibles dimensions, et 4 fagots. Ces bois cubaient 6,47 m. n. et ont été évalués avec le dommage à 223 fcs. 45 cts.

Objets divers. Le Conseil d'état a eu l'honneur de soumettre au Grand-conseil pour la session d'automne, le projet de révision du code forestier dont il avait été chargé; ce projet constitue par le fait une nouvelle loi forestière, modifiant sur quelques points essentiels celle du 12 juin 1835.

Quelques cours de sylviculture ont été donnés soit à l'école industrielle de Lausanne, soit dans quelques localités du canton, par Mr. l'inspecteur Davall; ils ont été suivis avec intérêt, et des mesures sont prises pour que ces cours se donnent à l'avenir dans chaque arrondissement dans le but d'instruire les gardes et de répandre, autant que possible, les connaissances et le goût de la culture des forêts.

Un mémoire sur l'état de situation et de production des forêts vaudoises, renfermant des détails sur l'exploitation et l'exportation des bois, ayant été rédigé par M. Th. de Meuron, ancien inspecteur forestier, l'état a remboursé les frais d'impression et s'est chargé de le répandre dans le canton.

Exploitation. Les prévisions du budget pour
1872 s'élevaient à 10200 m. n.
il a été exploité 10116,26 »
par conséquent en moins 83,74 m. n.

En somme sur l'ensemble des bois de toute catégorie exploités dans le canton, il n'y a eu en 1872 qu'une hausse de 70¹/₄ centimes par moule normal de 100 pieds cubes, ce qui ne fait pas un centime par pied cube. Les prix de fabrication et les prix des journées se sont élevés dans une proportion plus considérable et il est à craindre, vu le renchérissement de toutes choses, qu'ils ne haussent encore.

Les frais de fabrication et de transport des bois se sont élevés, en 1872 à fcs. 48003. 03 cts.
et les frais de ventes à „ 724. 54 „
total fcs. 48727, 57 cts.

Compte rendu financier. Le produit brut des forêts cantonales pour 1872 s'est élevé à 372017 fcs. 12 cts. Cette somme se répartit comme suit :

1. Produit brut de 73248 fagots de nettoisement non cubés	fcs. 7486. 49 cts.
2. Produit de divers bois non inventariés	" 5545. 95 "
3. Produit des fermes, alpages, locations, herbe, plants, concessions etc.	" 8355. 86 "
Sommaire des produits accessoires	fcs. 21388. 30 cts.
Produit brut de 10116,26 m. n. de bois de toute catégorie	" 350628. 82 "
Total	fcs. 372017. 12 cts.

Il y a à déduire du produit brut des forêts :

1. La valeur des bois livrés aux usagers tant en argent qu'en nature	fcs. 28261. 56 cts.
2. Les dépenses de l'année 1872 s'élevant au 33,3 % du produit brut	" 123877. 17 "
3. Le solde réduit pour dépenses relatives aux forêts communales	" 30. — "

Ensemble fcs. 152168. 73 cts.

Le produit net des forêts cantonales en 1872 est donc de 219848 fcs. 39 cts.

Le prix moyen du moule normal brut ressort à 34 fcs. 66 cts.

B. Forêts communales.

L'état a dépensé, en 1872, une somme de 1677 fcs. 70 cts. pour les forêts communales, savoir :

Pour distributions gratuites de graines	fcs. 1203. 40 cts.
Pour frais d'aménagement des forêts communales de Cully et de Baulmes	" 527. 60 "
Pour inspections spéciales dans diverses communes	" 337. 50 "
Pour abonnement de journaux à l'usage des communes	" 73. — "
	fcs. 2141. 50 cts.

Dont à déduire: le remboursement fait par la commune de Baulmes pour sa part des frais d'aménagement de ses forêts	463. 80 "
total fcs. 1677. 70 cts.	

Cultures. Soixante-deux communes ont réclamé des graines forestières; il leur en a été délivré gratuitement 1600 æ d'essences feuillues.

Il a été également délivré aux communes qui en ont fait la demande 333610 plants divers, tirés des pépinières de l'état et 17000 plants divers, arrachés dans les coupes d'ensemencement; en tout 350610 plants aux prix fixés par le département.

L'administration a délivré en outre à divers particuliers 115535 plants provenant de pépinières et 3000 plants pris en forêt, en tout 118535 plants, aux mêmes prix qu'aux communes, suivant décision du grand conseil. Les quantités ci-dessus ne forment qu'une faible partie des plants employés en 1872, un grand nombre de communes ayant des pépinières à elles, d'où elles tirent ceux dont elles ont besoin.

Administration. On ne peut se dissimuler que la propension à exagérer les coupes existe toujours dans bien des localités, et que les forêts y sont envisagées comme un magasin où l'on peut puiser, sans souci de l'avenir, tant qu'il s'y trouve des bois exploitables à enlever, pour couvrir les besoins d'argent qui vont toujours en croissant.

Les communes feraient en général mieux de recourir à la voie de l'emprunt avec amortissement régulier que de porter la hache trop vigoureusement dans leurs forêts.

Tout en cherchant à les modérer, le conseil d'état a accordé à plusieurs communes conformément à l'art. 149 du code, des autorisations de coupes extraordinaires, sous condition de reboisement.

Il a exigé dans quelques communes, en compensation, que les répartitions fussent supprimées ou réduites pendant un certain temps; il a également ordonné dans d'autres, le dénombrement des chênes exploitables restant dans les forêts, afin de se rendre compte de la provision existante.

Le conseil d'état, après avoir fait inspecter les lieux et constaté la convenance, a autorisé quelques ventes et défrichements

de parcelles de forêts dans les communes de Bussigny, de Com-mugny, de Bursins et de Lucens. Il a ratifié également une vente de montagne, en partie boisée, faite par la commune d'Aigle pour 60100 fcs. De nouveaux règlements communaux élaborés par les autorités communales de Rossinières, Vaulion, Corcelles-le-Jorat, Sergey, Bullet, Ballaigues et Mézières ont été soumis à l'examen du département de l'agriculture au point de vue de l'administration des forêts de ces communes. Les observations auxquelles ils ont donné lieu ont été communiquées au département de l'intérieur.

Les inspecteurs se plaignent de ce que les ventes de bois ne leur sont pas toujours annoncées, ainsi que l'exige l'art. 145 du code. Ces annonces se font d'ailleurs le plus souvent d'une manière si vague, sans indication de volume, que tout contrôle des quantités exploitées est impossible, d'autant plus que, jusqu'ici, les municipalités ne sont pas astreintes à aviser les inspecteurs des répartitions de bois qu'elles font à leurs ressortissants. La nouvelle loi ayant comblé les lacunes (par le dispositif des art. 122 et 128), il est à espérer qu'un contrôle plus efficace pourra avoir lieu désormais.

On constate avec plaisir que si dans bien des communes les coupes sont trop fortes et mal établies, il en est cependant qui administrent leurs forêts avec soin et qui réclament les conseils des personnes compétentes ; ainsi dans 13 communes, les inspecteurs ont été appelés pour diriger les martelages ou les cultures. Le goût des repeuplements artificiels paraît se développer aussi, car un grand nombre de communes replantent maintenant leurs coupes et leurs clairières et comprennent la perte que leur occasionne tout retard à cet égard.

Des cours de sylviculture, donnés à Baulmes et Montricher par Mr. l'inspecteur Davall, ont été suivis avec intérêt par un nombreux auditoire.

Aménagement Sur la demande de la commune de Cully, Mr. Bertholet, expert-forestier, a été chargé du plan d'aménagement des forêts appartenant à cette commune. — Celui de Baulmes a été sanctionné par le conseil d'état.

L'aménagement des forêts de Vallorbes n'ayant pas été suivi et se trouvant plus ou moins bouleversé, une nouvelle possibilité a dû être fixée.

Les inspecteurs ont visité en 1872 les forêts de 123 communes.
